



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 23/2019 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 25 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mars 2019.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, JOUET, MARTIN.

PROCURATIONS

M. BENHADJ	à	Mme MAUREL
M. CASTAING	à	M. SANCHEZ
M. MARQUIER	à	Mme LIAN

ABSENT EXCUSÉ : M. FERTE J.

ABSENTS : Mmes FERTE S., GARBIN et M. DELON.

SECRETARE : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Compte de Gestion 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122.21 et L 2343.1 et 2 ;
- Vu le Compte de Gestion présenté par le Percepteur ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 25 mars 2019 ;

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier de Blagnac, et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme aux réalisations du Compte Administratif 2018.

Le Compte de Gestion reprend dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan,
- l'ensemble des titres de recettes et celui des mandats de paiement réalisés par l'ordonnateur,
- les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 23

Voix Contre : 0

Abstention : 2 (Mmes SEIB-TAUPIN et JOUET)

- d'adopter le Compte de Gestion 2018 de la Commune comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 03 avril 2019

Le Maire,


Lysiane MAUREL

